

Département de la Seine-Maritime
Rouen



Code Opération: 900 110
Surface : 8,3 ha environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2020

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 10/05/2020

 Emprise concernée par l'opération

Plan annexé à la convention signée le :

0 35 70 140



**PAF de la VILLE DE ROUEN
N° 900 110 - ZAC LUCILINE**

<u>DONNEES TERRITOIRE</u>	
Code insee+Nom commune	76540 - ROUEN
Nombre habitants	111 360 habitants (Ville)
EPCI	Métropole Rouen Normandie
Territoire convention Région	METROPOLE CODAH CUCLM VILLES MOYENNES AUTRES

<u>INTERVENTION DEMANDEE A L'EPF</u>	
Date de la prise en charge :	CA 8/12/2005 - Opération maintenue
Nature de l'intervention	ACQ NL PRISE EN CHARGE
Projet de la collectivité (ou description de la mission)	<p>Ce secteur initialement couvert par une ZAD (ZAD du 6^{ème} franchissement) est devenu opérationnel. Le projet vise à créer un nouveau quartier de centre-ville dense, mixant les fonctions urbaines par la coexistence de logements et d'activités. Ce projet de restructuration s'appuie fortement sur la réalisation d'une trame viaire aujourd'hui inexistante.</p> <p>L'arrêté de DUP a été pris en août 2006 et a été prolongé pour une durée de 5 ans jusqu'en août 2011. Un nouvel arrêté de DUP a été pris le 16/11/2012. Le Conseil d'Administration de l'EPF (C.A. du 07/07/2005) a accepté que l'EPF s'engage dans une phase de négociations systématiques, et prenne en charge la procédure administrative, voire judiciaire, sous ses différentes phases et procède à l'ensemble des acquisitions sous couvert de la DUP du projet. L'EPF est ainsi désigné comme co-bénéficiaire avec la Ville de la procédure de DUP. A l'occasion du CA du 20 décembre 2011, il a été validé de faire coïncider le périmètre de cette opération au périmètre de la ZAC Luciline et d'accepter un allongement de durée de portage pour les parcelles KW 323-325-158-159-327-328-KX 30-KW 209-219-203-215.</p> <p>A l'occasion du Conseil d'Administration du 3 juin 2021, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un changement de catégorie de portage de 5 à 10 ans pour les parcelles cadastrées KX 32 et 22, - un changement de catégorie de portage de 10 à 15 ans pour les parcelles cadastrées section KX 33 et KW 221, - le report de l'échéance de la parcelle KX 30 à échéance du 28 février 2021 (15 ans de portage), de 10 mois, soit une nouvelle date d'échéance au 31 décembre 2021 (15 et 10 mois de portage dérogatoire).
Critères PPI 2017-2021	
Engagements partenaires (CRF/CAF/PAF)	Au 31/12/2020, l'EPF porte au titre de cette opération un stock d'un
Outils fonciers	montant brut global de 10 903 038,02 € AMIABLE + DUP